



Comité Technique INRAE du 17 février 2022

Sauvons nos salaires et le climat !



Les enquêtes d'opinion démontrent ce que la CGT affirme depuis longtemps, les salariés de ce pays sont avant tout préoccupés par la hausse des prix de l'énergie et la faiblesse de leurs salaires. Dans la Fonction Publique, le gel du point d'indice, qui détermine le niveau de nos revenus a conduit à une paupérisation généralisée des personnels, avec une baisse de près de 20% de la valeur de nos salaires. Dans ce contexte, le refus d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation de la Fonction publique, de dégeler le point d'indice est inadmissible. Aujourd'hui, un chargé de recherche débute à 1.800 € et un technicien de recherche à 1.320 € net (respectivement 2.300 et 1.800€ brut). Comment oser parler d'attractivités de la recherche avec de telles rémunérations ? **La seule réponse du ministère et de l'INRAE est de multiplier les primes aux têtes du client, augmentant ainsi la concurrence entre les agents pour au final récolter des miettes ou de l'aigreur.** Pour ces raisons, la CGT-INRAE s'est une nouvelle fois mobilisée dans de nombreux centres le 25 janvier contre le CIA et son analogue chez les chercheurs, le RIPEC, puis s'est inscrite dans la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier pour l'emploi et les salaires. La mobilisation a commencé à porter ses fruits puisque la Note de Service sur le CIA a été revue et que celle rediscutée en ce Comité Technique prévoit un montant plancher (« socle ») pour tous les salariés « identifiés méritants » par leur DU. Mais, le compte n'y est pas encore puisque le dispositif prévoit toujours une part optionnelle réservée à certains seulement et surtout que la totalité de l'enveloppe ne puisse être ventilée également. Nous exigeons de nouveau que les unités qui l'ont décidé puissent distribuer de façon égalitaire toute l'enveloppe et ne soit pas sanctionnées pour cela. La CGT, avec SUD, FO et la CFTC vous ont écrit une lettre exigeant que comme PDG vous indiquiez les bases juridiques qui permettraient d'interdire aux unités de pratiquer cette distribution égalitaire, ce que nous jugeons illégal. N'ayant à ce jour reçu aucune réponse, nous exigeons que vous répondiez en séance, afin que cela soit porté au procès-verbal.

Plus globalement, la CGT-INRAE réaffirme en cette période d'élections présidentielles que la seule solution est une hausse de 20% du point d'indice. De l'argent existe pour payer dignement les salariés du service public quand on examine les conclusions du rapport d'Oxfam sur les inégalités : De mars 2020 à octobre 2021, la fortune des milliardaires français a augmenté de 236 milliards d'euros (soit une hausse de 86%)¹ ! La hausse de 20% du salaire des fonctionnaires coûterait 25.6 milliards d'euros, soit seulement un peu plus de 10% de l'augmentation de la fortune des milliardaires² !

L'autre actualité saillante de ces derniers mois pour notre avenir concerne le discours du président de la République à l'occasion du 50ème anniversaire du congrès de la conférence des présidents d'universités le 13 janvier. E. Macron y a dit : *"Nous voyons donc bien qu'au-delà de la question des moyens, nous avons une question structurelle et on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants"*; ré-ouvrant ainsi le débat sur la libéralisation des frais d'inscription au sein des universités. **La CGT INRAE réaffirme qu'augmenter les frais d'inscription accroîtra les inégalités et en aucun cas n'est une mesure souhaitable pour financer les universités, dont l'accès au contraire ouvert au plus grand nombre.** D'autre part, dans le même discours, M. Macron explique aussi *"Dans le contexte d'accélération technologique que nous connaissons, il faudra encore que nous renforçons la capacité de nos grands organismes à jouer un rôle d'agences de moyens pour investir, porter des programmes de recherche ambitieux. Oui je pense, il faut qu'on aille vers cette clarification, entre des agences de moyens avec les meilleurs chercheurs associant d'ailleurs la communauté des chercheurs dans toutes les disciplines ou dans des approches interdisciplinaires et des jury internationaux permettant de sélectionner les meilleurs projets de recherche fondamentales ou finalisés, qui allouent les moyens de la nation de manière indépendante et pertinente"*. La transformation du CNRS ou de l'INRAE en de simples agences de moyens spécialisées aux côtés de l'ANR était aussi une proposition d'une note de la cour des comptes³ qui écrivait en octobre 2021 :

¹ <https://www.oxfamfrance.org/rapports/dans-le-monde-dapres-les-riches-font-secession/>

² <https://fr.statista.com/statistiques/475725/depenses-etat-remuneration-salaries-service-public-france/>

³ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-universites-lhorizon-2030-plus-de-libertes-plus-de-responsabilites>

"Les organismes deviendraient, quant à eux, des agences de moyens, spécialisées dans les domaines qui les concernent, et leurs implantations régionales disparaîtraient, amenant ainsi d'importantes économies d'échelle sur l'ensemble du territoire. La perspective d'une fusion de ces organismes avec l'ANR pourrait, à terme, être étudiée." Ce ne sont donc pas des paroles en l'air. **La CGT INRAE réaffirme que les EPSTs doivent rester des organismes de recherche nationaux conservant toutes leurs prérogatives concernant la gestion de leurs personnels (recrutement, affectation, mobilité).** Nous proposerons à ce comité technique une motion réaffirmant ces principes.

Enfin, il y a quelques jours la Californie était touchée par une canicule en plein hiver. Le rapport du GIEC sur les effets du réchauffement climatique sur nos écosystèmes qui sera bientôt rendu public est très alarmant. Les questions de souveraineté alimentaire s'aggravent, tandis que la transition agro-écologique pose de nouveaux enjeux en écologie, agronomie, zootechnie, génétique, sciences sociales... Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être déçus par la faiblesse structurelle des moyens octroyés à l'INRAE comme en témoigne le projet de budget initial de 2022. La faible hausse du budget intervient dans une situation prégnante d'inflation, et permet à peine la reconduction des effectifs de titulaires, alors même que la saignée a été forte entre 2000 et 2019 avec une baisse de 12% des effectifs soit plus de 1000 ETP ! Le soutien de base de la plupart des unités de l'INRAE au mieux stagne, contrairement aux déclarations de Mme Vidal sur des hausses de 5%. Nous sommes donc très loin des efforts de recherche nécessaires pour atténuer le changement climatique et travailler sur les adaptations de nos modes de productions ou de gestion des espaces naturels ! Par ailleurs, ce n'est qu'avec des salaires dignes que nous pourrons consommer des produits à faible empreinte pour notre planète.

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :
Qualité (M. ou Mme) : NOM :
Prénom : Date de naissance :
Corps : Grade :
E-mail :